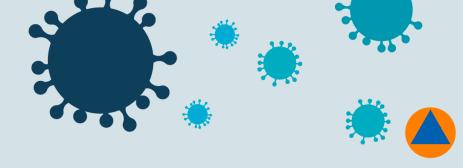
## COVID-19 Communication au personnel



DESTINATAIRES : À tous les gestionnaires, professionnels et technologues membres du conseil multidisciplinaire et exerçant des activités cliniques (membres d'un ordre professionnel ou inscrits au registre des droits acquis)

**DATE: Le 31 mars 2020** 

## OBJET : Report de la vérification annuelle du permis d'exercice

Le 31 mars était la date limite pour que chaque professionnel ou technologue, membre du conseil multidisciplinaire, exerçant des activités cliniques ait procédé à son inscription au tableau ou au registre des droits acquis et acquitté la cotisation annuelle de son ordre respectif.

Considérant la situation entourant la COVID-19 (coronavirus) et par le fait que certains ordres professionnels ont prolongé le renouvellement des permis au 1<sup>er</sup> juin, la Direction des services multidisciplinaire a pris la décision de retarder la vérification des permis d'exercice 2020-2021. L'envoi de l'information relative à la vérification du permis ainsi que le registre prévu à cet effet sera reporté à une date ultérieure.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Marie-Claude Bélanger

Directrice des services multidisciplinaires

Marilène Gosselin

Conseillère-cadre en soutien aux pratiques professionnelles et développement clinique, Direction des services multidisciplinaires

Allanten Cosse Ci